

Conseil d'administration du 23/09/2022

Délibération n°3

Objet : Demande d'intervention de la communauté de communes des Portes de Sologne
Projet « de création d'une zone d'activités à LIGNY-LE-RIBAULT »
référéncé n° ECO 14/10/2020-04

Etaient présents :

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOULOGNE Didier	<input type="checkbox"/>
	CHAMBRIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HARDOUIN Patrick	<input type="checkbox"/>
	LEGENDRE Christian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
EPCI	NEVEU Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ASENSIO Philippe	<input type="checkbox"/>
	DUPOIS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ECHEGUT Patrick	<input type="checkbox"/>
	MALET Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECOMTE Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>
	JOLIVET Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAREILLES Philippe	<input type="checkbox"/>
	NIEUVARTS Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BREYER Yves	<input type="checkbox"/>
	LARCHERON Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CITRON Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>
	HAUCHECORNE Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAUER Eric	<input checked="" type="checkbox"/>
	BURGEVIN Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	LEGRAND Gérard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	DUCROT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BELHOMME François	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BAUDE Laurent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRIQUET Francis	<input type="checkbox"/>
	TOUCHARD Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BARRUEL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Départements	LEVY Ariel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLIES Jean-Vincent	<input type="checkbox"/>
	GAUDET Marc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NERAUD Frédéric	<input type="checkbox"/>
	LEMOINE Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUISSON Hervé	<input type="checkbox"/>
	BAUDU Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LHERITIER Catherine	<input type="checkbox"/>
Région	JACQUET David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUTREUIL Magali	<input type="checkbox"/>

Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,
Vu les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,
Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II. 4.3,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en date du 17 décembre 2019 sollicitant l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en date du 7 juillet 2020 approuvant les modalités de l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et les modalités du portage foncier envisagé ;
Vu l'avis favorable sur l'opération de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT par délibération de son Conseil en date du 1er juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 14 octobre 2020 approuvant les modalités d'intervention et conditions du portage foncier,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes des Portes de Sologne en date du 12 juillet 2022 modifiant le périmètre d'intervention et confirmant les conditions du mandat donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France,
Vu l'avis domanial sur la valeur vénale d'une partie des biens en date du 9 décembre 2019,
Vu le dossier de demande d'intervention et notamment l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux acquisitions foncières,
Vu le projet de convention de portage,

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver la modification du périmètre du projet de la Communauté de Communes des Portes de Sologne consistant à créer une zone d'activités à LIGNY-LE-RIBAULT référencé n°ECO-14/10/2020-04.

Article 3 : il est décidé d'accepter le mandat modifié donné par la Communauté de Communes des Portes de Sologne à l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition et du portage des biens nécessaires à la réalisation du projet.

Article 4 : il est décidé d'approuver l'acquisition des biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de LIGNY-LE-RIBAULT, rue du Général Leclerc, pour une contenance totale de 88 420 m² ainsi cadastrés :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance (m ²)
AH	260	La Petite Cour	46 595
AH	262	La Petite Cour	7 225
AH	263	La Petite Cour	1 913
AH	264	La Petite Cour	8 149
AH	265	La Petite Cour	5 725
AH	266	La Petite Cour	4 500
AH	597	La Petite Cour	7 660
AB	384	Le Bourg Est	5 475
AB	386	Le Bourg Est	1 178
Total			88 420

Et la suppression du mandat initial des parcelles ainsi cadastrées :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance (m ²)
AH	711	La Cour	2 290
AH	712	La Cour	545
			2 835

Article 5 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est habilitée à fixer le prix, les modalités et conditions de l'acquisition des biens immobiliers sus-désignés par décision au vu de de l'avis domanial à obtenir le cas échéant et au prix de marché déterminé après accord écrit du Président de la Communauté de Communes dûment habilité à cet effet.

Article 6 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisée à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les actes authentiques qui constateront l'acquisition des biens sus-désignés.

Adopté l'unanimité

Pour extrait conforme,



Ariel LÉVY

Président de l'EPFLI Foncier Cœur
de France

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 27/09/2022